



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99\_2023\_034

**Vote du budget primitif 2023**  
**Budget annexe « assainissement »**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
<b>ARPEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
<b>ORCENAIS</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Isabelle CHAPUT  Excusé Arrivée au point n° 7  Absente  Pouvoir à Philippe MARME
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 29  
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023  
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20230405-992023034-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

# Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99\_2023\_034

**Vote du budget primitif 2023  
Budget annexe « assainissement »**

Monsieur Pascal COLLIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*) ;

Le budget annexe « assainissement » 2023 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 5 604 725,27 €.

Section de fonctionnement	2 208 218,61 €
Section d'investissement	3 396 506,66 €

## Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	11 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	59 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
66	Charges financières	53 200,00 €
67	Charges spécifiques	202 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	375 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 487 218,61 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>2 208 218,61 €</b>

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	680 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 488 218,61 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>2 208 218,61 €</b>

## Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	113 840,00 €
21	Immobilisations corporelles	23 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 484 666,66 €
27	Autres immobilisations financières	1 600 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>3 396 506,66 €</b>

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	244 928,84 €
13	Subventions d'investissement reçues	239 698,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	745 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 300,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	375 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	299 360,55 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 487 218,61 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>3 396 506,66 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « assainissement » de Cœur de France (document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).**

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET  
20003613500024

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
02 CDC Coeur de France - Assainissement 01 CDC  
Coeur de France

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : 02 CDC Coeur de France - Assainissement (2)

ANNEE 2023

## Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	3
Modalités de vote du budget	
<b>II - Présentation générale du budget</b>	4
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
<b>III - Vote du budget</b>	12
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	14
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	32
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	43
A3.2 - Etalement des provisions	44
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	47
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	48
A6 - Etat des charges transférées	48
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	
B1.7 - Etat des engagements reçus	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	51

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 48.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT, le r'estaient en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 000 habitants et plus (en L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 000 habitants et plus (en L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-4 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Annexé au fascicule en pdf  
016-2000-36135-2023-0465-892023034-DE  
Date de l'émission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

<b>II – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	
	I

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :  
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;  
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement ;  
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.  
 La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),  
 - budgétaires (déclaration n° ..... du .....).  
 (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».  
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :  
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,  
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.  
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 208 218,61	720 000,00
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
O			
T			
E			
+			+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00	(si excédent) 1 488 218,61
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 208 218,61	2 208 218,61

INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 662 517,47	2 857 447,45
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) compris les comptes 1064 et 1069		
O			
T			
E			
+			+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	733 989,19	239 698,66
E			
P			
O			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	(si solde positif) 299 360,55
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 396 506,66	3 396 506,66
<b>TOTAL</b>		<b>5 604 725,27</b>	<b>5 604 725,27</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Ce cas de figure ne concerne que les dépenses engagées et n'engendrant pas de décaissement. Il est à distinguer de la reprise des crédits de l'exercice précédent. En matière de crédits, les recettes anticipées sont pas donné lieu à l'inscription d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2	
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	22 510,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 700,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 200,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>92 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 500,00</b>	<b>90 500,00</b>	<b>90 500,00</b>
66	Charges financières	24 608,00	0,00	53 200,00	53 200,00	53 200,00
67	Charges exceptionnelles	3 600,00	0,00	202 300,00	202 300,00	202 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>137 618,00</b>	<b>0,00</b>	<b>346 000,00</b>	<b>346 000,00</b>	<b>346 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 672 622,74	1 487 218,61	1 487 218,61	1 487 218,61	1 487 218,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	322 232,82	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>1 994 855,56</b>	<b>1 487 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 132 473,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 208 218,61</b>	<b>2 208 218,61</b>	<b>2 208 218,61</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 208 218,61</b>

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 410,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	715 962,82	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>733 372,82</b>	<b>0,00</b>	<b>685 000,00</b>	<b>685 000,00</b>	<b>685 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>733 372,82</b>	<b>0,00</b>	<b>685 000,00</b>	<b>685 000,00</b>	<b>685 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérat° ordre inférieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>768 372,82</b>	<b>0,00</b>	<b>720 000,00</b>	<b>720 000,00</b>	<b>720 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 485 218,61
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 208 218,61</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>1 827 218,61</b>
---	---------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.  
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, il n'est que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
 (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 48.  
 (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.  
 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	77 776,82	51 840,00	62 000,00	62 000,00	113 840,00
21	Immobilisations corporelles	31 144,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 168 401,44	682 149,19	802 517,47	802 517,47	1 484 666,66
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 277 322,26</b>	<b>733 989,19</b>	<b>887 517,47</b>	<b>887 517,47</b>	<b>1 621 006,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	97 800,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, Régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 575 137,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 672 937,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 740 000,00</b>	<b>1 740 000,00</b>	<b>1 740 000,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 950 259,26</b>	<b>733 989,19</b>	<b>2 627 517,47</b>	<b>2 627 517,47</b>	<b>3 361 006,66</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 985 259,26</b>	<b>733 989,19</b>	<b>2 662 517,47</b>	<b>2 662 517,47</b>	<b>3 396 506,66</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) = 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 3 396 506,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	585 758,66	239 698,66	0,00	0,00	239 698,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 475 000,00	0,00	745 000,00	745 000,00	745 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 060 758,66</b>	<b>239 698,66</b>	<b>745 000,00</b>	<b>745 000,00</b>	<b>884 698,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 541,26	0,00	49 998,86	49 998,86	49 998,86
106	Reserves (7)	173 534,13	0,00	184 929,98	184 929,98	194 929,98
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, Régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>210 375,39</b>	<b>0,00</b>	<b>250 228,84</b>	<b>250 228,84</b>	<b>250 228,84</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 281 134,05</b>	<b>239 698,66</b>	<b>995 228,84</b>	<b>995 228,84</b>	<b>1 234 927,50</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 672 022,74	0,00	1 487 218,61	1 487 218,61	1 487 218,61

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	322 232,82	375 000,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 994 855,56</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 285 589,61</b>	<b>2 39 698,66</b>	<b>2 857 447,45</b>	<b>2 857 447,45</b>	<b>3 057 146,11</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) = 289 360,55

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 3 396 506,66

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sert à financer le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

1 827 218,61

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la règle effective une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 108 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	11 500,00		11 500,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	59 000,00		59 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
66 Charges financières	53 200,00	0,00	53 200,00
67 Charges exceptionnelles	202 300,00	0,00	202 300,00
68 Dot. Amortist, dépréciat* provisions	375 000,00		375 000,00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		0,00
023 Virement à la section d'investissement	1 487 218,61		1 487 218,61
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>346 000,00</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>2 208 218,61</b>
			+
			<b>0,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

=

2 208 218,61

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00		5 000,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74 Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante	680 000,00		680 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	35 000,00	35 000,00
78 Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>685 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>720 000,00</b>
			+
			<b>1 488 218,61</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 488 218,61

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

=

2 208 218,61

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	35 000,00	35 000,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	140 000,00	0,00	140 000,00
18 Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00		0,00
20 Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
21 Immobilisations incorporelles (6)	113 840,00	0,00	113 840,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	23 000,00	0,00	23 000,00
23 Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 484 666,66	0,00	1 484 666,66
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
29 Dépréciation des immobilisations	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>3 361 506,66</b>	<b>35 000,00</b>	<b>3 396 506,66</b>
			+
			<b>0,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

3 396 506,66

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotation, fonds divers et réserves (sauf 106)	49 988,86	0,00	49 988,86
13 Subventions d'investissement	239 688,66	0,00	239 688,66
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	745 000,00	0,00	745 000,00
18 Complex liaison : affectat BA, régies	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	5 300,00	0,00	5 300,00
28 Amortissement des immobilisations		375 000,00	375 000,00
29 Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491 Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section d'exploitation		1 487 218,61	1 487 218,61
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 039 997,52</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>2 902 216,13</b>
			+
			<b>299 360,55</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

299 360,55

AFFECTATION AUX COMPTES 106

+

194 929,98

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

3 396 506,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail/Annexe IV A7).



(12) Le compte 8815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
 (13) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atteulements de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 410,00	5 000,00	5 000,00
70613	Participations assainissement collectif	17 410,00	5 000,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	719 392,82	685 000,00	680 000,00
757	Redevances des fermiers, concession...	714 750,00	680 000,00	680 000,00
7588	Autres	1 232,82	0,00	0,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>733 392,82</b>	<b>685 000,00</b>	<b>685 000,00</b>
	<i>(8) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</i>			
76	Produits financiers (8)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>733 392,82</b>	<b>685 000,00</b>	<b>685 000,00</b>
	<i>= a + b + c + d</i>			
042	Opérat ordre transfert entre sections (8) (9)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
777	Crédit-vent subv invest transferte résul	35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérat ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	<b>768 392,82</b>	<b>720 000,00</b>	<b>720 000,00</b>
	<i>= Total des opérations réelles et d'ordre</i>			
				+
			<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
				+
			<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 488 218,61</b>
				=
			<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 208 218,61</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 695 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le dotations aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 042.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	77 776,82	82 000,00	82 000,00	
2031	Frais d'études	77 776,82	82 000,00	82 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	31 144,00	23 000,00	23 000,00	
2111	Terrains nus	29 484,00	0,00	0,00	
2121	Aménagement Terrains nus	1 660,00	0,00	0,00	
21311	Bâtiments d'exploitation	0,00	20 000,00	20 000,00	
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	3 000,00	3 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 168 401,44	802 517,47	802 517,47	
2313	Constructions	1 492 925,00	567 117,47	567 117,47	
2315	Installat. matériel et outillage techni	675 476,44	215 400,00	215 400,00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 277 326,26</b>	<b>1 027 517,47</b>	<b>1 027 517,47</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	97 800,00	140 000,00	140 000,00	
1641	Emprunts en euros	97 800,00	140 000,00	140 000,00	
18	Compte de liaison : affectat. (BA réelle)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	1 575 137,00	1 600 000,00	1 600 000,00	
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 575 137,00	1 600 000,00	1 600 000,00	
920	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 672 937,00</b>	<b>1 740 000,00</b>	<b>1 740 000,00</b>	
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 950 259,26</b>	<b>2 627 517,47</b>	<b>2 627 517,47</b>	
040	Ordre ordre transfert entre sections (8)	35 000,00	35 000,00	35 000,00	
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	
139111	Sub. équip. capte résult. Agence de l'eau	20 736,73	20 865,49	20 865,49	
139118	Sub. équip. capte résult. Autres	6 412,31	6 412,31	6 412,31	
13913	Sub. équip. capte résult. Départements	4 718,56	4 718,56	4 718,56	
13918	Autres subventions d'équipement	3 130,40	3 003,64	3 003,64	
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 985 259,26</b>	<b>2 662 517,47</b>	<b>2 662 517,47</b>	
	<b>(= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>				
	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			<b>733 989,19</b>	
	<b>D.001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>3 396 506,66</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
13	Subventions d'investissement	685 758,66	0,00	0,00	
13111	Subv. équip. Agence de l'eau	503 196,66	0,00	0,00	
13118	Autres Subv. Equip. Etat	82 560,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 478 000,00	745 000,00	745 000,00	
1641	Emprunts en euros	1 475 000,00	745 000,00	745 000,00	
21	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	2 080 758,66	745 000,00	745 000,00	
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 222 075,38</b>	<b>745 000,00</b>	<b>745 000,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	244 928,84	49 988,86	49 988,86	
10222	FCTVA	51 541,26	194 929,98	194 929,98	
1068	Autres réserves	173 534,13	0,00	0,00	
165	Dotations et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat. (BA réelle)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	5 300,00	5 300,00	
2763	Créances sur collectivités et équb. rub	5 300,00	5 300,00	5 300,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>230 375,38</b>	<b>250 278,84</b>	<b>250 278,84</b>	
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 291 134,05</b>	<b>995 278,84</b>	<b>995 278,84</b>	
041	Virement de la section d'exploitation	1 672 822,74	1 487 218,61	1 487 218,61	
040	Ordre ordre transfert entre sections (8) (7)	328 232,82	378 000,00	378 000,00	
28031	Frais crédules	2 914,07	6 892,87	6 892,87	
28121	Aménagement Terrains nus	705,83	705,83	705,83	
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	1 107,04	1 107,04	
28131	Bâtiments	68 805,20	115 321,41	115 321,41	
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	6,76	6,76	
28138	Aménagement Autres constructions	226,40	226,40	226,40	
28151	Installations complexes spécialisées	893,12	893,12	893,12	
28153	Installations à caractère spécifique	222 625,01	228 290,38	228 290,38	
28158	Autres	12 998,16	9 939,14	9 939,14	
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	306,99	306,99	306,99	
28173	Constructions (mise à disposition)	7 247,32	5 768,34	5 768,34	
28175	Matériel et outillage technique (mas)	5 550,72	5 550,72	5 550,72	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 994 855,66</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 994 855,66</b>	<b>1 862 218,61</b>	<b>1 862 218,61</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 285 989,61</b>	<b>2 857 447,45</b>	<b>2 857 447,45</b>	
	<b>(= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>				
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>239 698,66</b>	
	<b>R.001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			<b>289 380,55</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>3 396 506,66</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 01974 (1)  
LIBELLE : CDF mise en conformité postes relevages

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b		b	b
	<b>DEPENSES</b>	0,00	8 402,40	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	8 402,40	0,00	0,00	0,00
2315	Instalati* matériel et outillage techni	0,00	8 402,40	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	e		d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations reçues en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-8 402,40</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0421 (1)  
LIBELLE : AP/CP LA CELLE création STEP

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b		b	b
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	505 073,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	505 073,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	505 073,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	c		d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-505 073,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0861 (1)**  
**LIBELLE : DREVAINT "Champ des Chevaux"**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 07/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	<b>DEPENSES</b>					
20	Immobilisations incorporelles	0,00	117 972,72	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	117 972,72	0,00	0,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	0,00	117 972,72	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	c		d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>-117 972,72</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, toutes ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1361 (1)**  
**LIBELLE : Marçais agrandissement syst assai**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 07/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	<b>DEPENSES</b>					
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
	c		d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement	82 876,52	82 876,52	0,00	0,00
13111	Subv. équiv. Agence de l'eau			39 696,52	0,00
13118	Autres Subv. Équilt. Etat			42 980,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>82 876,52</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, toutes ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1425 (1)**  
**LIBELLE : MEILLANT-FARGES-BOUZAIS-étude environne.**

**Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)		Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
			a	b			b	b
<b>DEPENSES</b>								
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>		<b>Recettes de l'exercice</b>	
<i>(Pour information)</i>					
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>		<b>d</b>	
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>-17 280,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1426 (1)**  
**LIBELLE : AP/CP MEILLANT nouvelle STEP**

**Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)		Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
			a	b			b	b
<b>DEPENSES</b>								
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installe <sup>m</sup> , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>		<b>Recettes de l'exercice</b>	
<i>(Pour information)</i>					
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>		<b>d</b>	
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
13111	Subv. equip Agence de l'eau		0,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Etat		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1692 (1)**  
**LIBELLE : NOZIERES fosses Maison et Mairie**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N		Restes à réaliser N-1 (31/12)		Propositions nouvelles (4)		Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b	a	b	a	b		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c		d	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-158 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1712 (1)**  
**LIBELLE : ORCENAIS Lagune sonde de trop plein**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N		Restes à réaliser N-1 (31/12)		Propositions nouvelles (4)		Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b	a	b	a	b		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
21351	Aménagement Bâtimnts d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c		d	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-3 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1727 (1)**  
**LIBELLE : Orval - MOE Transfert EU vers ORGANICA**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		€	d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>-50 000,00</b>
<b>Excédent de financement et positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de compte appliqué par la région.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19731 (1)**  
**LIBELLE : SAM STEP études micropolluants**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	<b>DEPENSES</b>	0,00	25 862,40	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 862,40	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	25 862,40	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		€	d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		0,00	10 776,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 776,00	0,00	0,00
13111	Subv. écol. Agence de l'eau	0,00	10 776,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>-15 086,40</b>
<b>Excédent de financement et positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de compte appliqué par la région.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19737 (1)**  
**LIBELLE : AP/CP SAM création d'une nouvelle STEP**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	82 044,47
2031	Frais de réudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	82 044,47
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	82 044,47
2315	Installat. matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
(Pour information)					
	c		d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement				745 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées				0,00
1641	Emprunts en euros				745 000,00
20	Immobilisations incorporelles				0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00
23	Immobilisations en cours				0,00

**RESULTAT = (c+d) – (a+b)**  
**Excédent de financement si positif**  
**Besoin de financement si négatif**

**662 955,53**

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19739 (1)**  
**LIBELLE : SAM travaux sur le réseaux**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	548 238,07	0,00	0,00	7 400,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	548 238,07	0,00	0,00	7 400,00
2315	Installat. matériel et outillage techni	0,00	548 238,07	0,00	0,00	7 400,00

RECETTES (répartition)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
(Pour information)					
	c		d		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>					
13	Subventions d'investissement		125 230,14		0,00
13111	Subv. éducat. Agence de l'eau		125 230,14		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles				0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00	0,00
23	Immobilisations en cours			0,00	0,00

**RESULTAT = (c+d) – (a+b)**  
**Excédent de financement si positif**  
**Besoin de financement si négatif**

**-430 407,93**

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19745 (1)  
LIBELLE : SAM STEP diagnostic amont

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	<b>DEPENSES</b>	0,00	8 697,60	0,00	0,00	12 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	8 697,60	0,00	0,00	12 000,00
2031	Frais d'études	0,00	8 697,60	0,00	0,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		e	d		
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	21 016,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	21 016,00	0,00	0,00
13111	Subv. équit. Agence de l'eau	0,00	21 016,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (e+f)</b>	<b>318,40</b>
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19747 (1)  
LIBELLE : SAM chemisage réseau EU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
		a	b			
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
		e	d		
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (e+f)</b>	<b>-50 000,00</b>
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19748 (1)**  
**LIBELLE : STEP SAM - Hangar**

**Pour information**

Art. (2)	Libellés (2)	Réalizations cumulées au 01/03/N	Restes à réaliser N-1		Propositions nouvelles		Vote (4)	Montant pour information (5)
			a	b	(4)	b		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
(Pour information)					
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c		d	
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-20 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Couvrir un cadre par opération.  
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Nature	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la réalisation de la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisés au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
						Remboursement du tirage	0,00	
5121	Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement							
5125	Autres avances de trésorerie							
5131	Lignes de trésorerie							
5132	Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5134	Billets de trésorerie							
5138	Autres crédits de trésorerie							
519	Credits de trésorerie (Total)		0,00					0,00

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

(1) Circulaire n° NOR : NTB990071C du 22/02/1999.  
 (2) Indiquer la date de la décaution de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décaution de l'ordonnateur de la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00										
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					5 259 826,06										
1641 Emprunts en euros (total)					5 259 826,06										
0901023	CAISSE EPARGNE LOIRE			04/02/2013	188 838,15	F			3,890	3,890	EUR	T	P	N	A-1
1267084 (ex-1224805)	Caisse DES DEPOTS ET CONSIGNATION			01/08/2013	300 000,00	F			4,870	4,870	EUR	A	P	N	A-1
8312342/8476787	CAISSE EPARGNE LOIRE			15/03/2014	600 000,00	F			3,240	3,240	EUR	T	P	N	A-1
CA ORGANICA 30 ANS	CREDIT AGRICOLE BOURGES	22/06/2022		15/02/2023	4 000 000,00	F			2,390	2,390	EUR	T	P	N	A-1
MON279855	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/01/2006	18 000,00	F			3,790	3,790	EUR	T	P	N	A-1
MON279856	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/10/2006	13 500,00	F			4,420	4,420	EUR	T	P	N	A-1
MON535774	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/04/2021	159 489,91	F			0,150	0,150	EUR	T	C	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00										
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00										
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00										
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00										
<b>1675 Dettes pour METP et PPP (total)</b>					0,00										
<b>1678 Autres emprunts et dettes (total)</b>					0,00										

Page 33

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
<b>1681 Autres emprunts (total)</b>					0,00									
<b>1682 Bons à moyen terme négociables (total)</b>					0,00									
<b>1687 Autres dettes (total)</b>					0,00									
<b>Total général</b>					5 259 826,06									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Page 34

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 163 305,00					130 954,52	53 675,20	0,00	7 270,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 163 305,00					130 954,52	53 675,20	0,00	7 270,78
0901023	N	0,00	A-1	33 937,60	2,09	F		3,890	16 636,32	1 093,76	0,00	107,02
1267094 (ex-1224805)	N	0,00	A-1	124 483,36	4,99	F		4,870	22 586,93	6 062,34	0,00	2 053,87
8312342/B476797	N	0,00	A-1	275 029,22	5,99	F		3,240	42 243,05	8 349,27	0,00	312,32
CA ORGANICA 30 ANS	N	0,00	A-1	1 575 000,00	30,00	F		2,390	36 383,48	37 318,04	0,00	4 596,62
MON279855	N	0,00	A-1	7 680,00	7,99	F		3,790	838,15	283,13	0,00	65,53
MON279856	N	0,00	A-1	8 359,55	13,74	F		4,420	452,51	367,08	0,00	88,32
MON535774	N	0,00	A-1	138 815,27	11,25	F		0,150	11 814,08	201,58	0,00	47,10
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Page 35

## 01 CDC Coeur de France - 02 CDC Coeur de France - Assainissement - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>		0,00		2 163 305,00					130 954,52	53 675,20	0,00	7 270,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Page 36

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													A1.3

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d0 au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant d0
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant d0 couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 163 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapfon)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00					0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00					0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00					0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768			
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
<b>Total</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>AUTRES DETTES</b>		<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être financés en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CCCT) : 1000,00 €	2020-07-17

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
L	Agencement et aménagements de bâtiments, instal. é	15	17/07/2020
L	Autres constructions	30	17/07/2020
L	Etudes non suivies de travaux	5	17/07/2020
L	Réseaux d'eaux usées	60	17/07/2020

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>		
		<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Créances déduites	0,00	07/12/2022	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour illages au titre au procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>		
		<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		
		A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
		175 000,00	175 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	140 000,00	140 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00	140 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Déductions et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	35 000,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cite résultat	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
I	733 989,19	0,00	908 989,19
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		
		A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			
		1 917 517,47	1 917 517,47
<b>Ressources propres extérieures de l'année (a)</b>			
		55 298,86	55 298,86
10222	FCTVA	49 998,86	49 998,86
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et étabi. pub	5 300,00	5 300,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>			
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 882,87	6 882,87
28121	Aménagement Terrains nus	705,83	705,83
28128	Aménagement Autres terrains	1 107,04	1 107,04
28131	Bâtimens	115 321,41	115 321,41
28135	Installations générales, agencements, ..	6,76	6,76
28138	Aménagement Autres constructions	226,40	226,40
28151	Installations complexes spécialisées	893,12	893,12
28153	Installations à caractère spécifique	228 290,38	228 290,38
28158	Autres	9 939,14	9 939,14
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	306,99	306,99
28173	Constructions (mise à disposition)	5 769,34	5 769,34
28175	Matériel et outillage technique (mad)	5 550,72	5 550,72
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 487 218,61	1 487 218,61

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
	1 917 517,47	239 698,66	299 360,55	194 929,98	2 651 506,66

Dépenses à couvrir par des ressources propres		Montant
II		908 989,19
IV		2 651 506,66
V = IV - II (6)		1 742 517,47

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP		Restes à financer au-delà de N (3)
	Pour mémoire AP votés y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	
La Celle station	2 106 000,00	-96 921,00	2 019 079,00	6 792,00	1 500 000,00
St Anand station	4 000 000,00	915 605,00	4 915 605,00	1 533 762,00	1 600 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B2.2
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		

## B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	
IV	D

Nombre de membres en exercice : 38  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2022

Présenté par (1) le Président,  
A Saint-Amand-Montrond le 13/04/2022  
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
A Saint-Amand-Montrond, le 13/04/2022  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Saint-Amand-Montrond, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'équivalent de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante émet : Les membres l'Assemblée délibérante réunie en session Ordinaire,

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

## NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### DES BUDGETS 2023

#### Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 5 avril 2023)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse [www.cc-coeurdefrance.fr](http://www.cc-coeurdefrance.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

### 1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **992 communautés de communes françaises** au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nature Juridique	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Métropole de Lyon	1	1	1	1
Métropole	21	21	21	21
CU	14	14	14	14
CA	222	223	227	227
CC	997	995	992	992
SAN	0	0	0	0
Total	1 255	1 254	1 255	1 255
Nb de communes regroupées	34 964	34 961	34 951	34 941
Population rassemblée (en millions d'habitants)	68	68,2	68,5	68,6

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023

En 2023, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	205
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	429
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	41
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2
Total	992

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023 / Insee, RP population totale en vigueur en 2023 - (millésimée en 2020)

La population moyenne des communautés de communes en 2023 est de **22 075**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France est de **18 779**.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	22 075	21	19 270	2	3 985	129	105 483

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023

La population réelle 2022 est de **18 779 habitants**. C'est cette dernière référence qui servira au calcul des ratios.

### 1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la communauté de communes Cœur de France recensait 18 779 habitants en 2022. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 500 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants.

Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ 11 500 logements sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur 1 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 340 sont scolarisés.

Sur 10 000 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre 1 300 demandeurs d'emploi soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA.

Pour 300 décès annuels, on compte environ 120 naissances. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés.

D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de 900 établissements sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 600 salariés, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services.

Dans un contexte où la fiscalité économique diminue, en particulier la fiscalité locale avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023, le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les entreprises nécessite d'être précisé. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL).

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 000 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

## 1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	828	75	14	1	74	992

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023

FPU : Fiscalité professionnelle unique  
FA : Fiscalité additionnelle  
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone  
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes

## Dettes

La dette consolidée du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 11 951 210 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 10 857 156 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour atteindre 9 279 445 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La capacité de désendettement totale est de 12 années alors qu'elle est en moyenne de 7 ans pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre jusqu'à atteindre le niveau moyen de la strate.

## Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)

Essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants ;
- une part proportionnelle à la superficie ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €. 1 283 320 € en 2022.

En centaine d'entreprises sont créées chaque année (128 en 2021, 115 en 2019).

Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part Industrielle dans les créations d'ent. 2021	Création d'entreprises dans l'industrie	Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration	Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	Création d'entreprises dans les autres services
200036135	CC Cœur de France	984	12,5	16	11	34	12
							55

Source Insee. Répertoire des entreprises et des établissements (REE), chiffres de l'année 2021

Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre 984 activités marchandes hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891<sup>ème</sup> rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part Industrielle dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celaviv-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	200036135	CC Cœur de France	984	12,5
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8

Source  
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Les modalités de répartition de ces dotations sont décrites aux articles L. 5211-28 à L. 5211-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2022	Dotation d'intercommunalité 2022	DCF 2022
CA BOURGES PLUS	9 372 918	1 644 500	11 017 418
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 699 755	3 889 738	6 589 493
<b>CC CŒUR DE FRANCE</b>	<b>1 119 952</b>	<b>1 663 368</b>	<b>2 783 320</b>
CC TERRES DU HAUT BERRY	444 854	429 635	874 489
CC DE LA SEPTAINE	88 842	685 071	773 913
CC BERRY GRAND SUD	196 113	361 026	557 139
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	281 021	118 663	399 684
CC DU PAYS DE NERONDES	43 073	163 818	206 891
CC DU DUNOIS	2 422	193 503	195 925
CC ARNON BOISCHAUT-CHER	31 265	156 302	187 567
CC SAULDRE ET SOLOGNE	-	168 244	168 244
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	-	155 451	155 451
CC DES TROIS PROVINCES	869	88 704	89 573
CC FERCHER	555	87 576	88 131
CC CŒUR DE BERRY	1 364	58 453	59 817
CC BERRY LOIRE VAUVOISE	-	45 527	45 527

### 1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 17 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 0,9 pour 1000 habitants.

Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaître un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication, en matière juridique et de pilotage et en communication institutionnelle. Cette augmentation de l'effectif est contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif n'a cependant été identifié comme étant prioritaire par les élus de la communauté de communes lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023.

## 2. Priorités du budget

### 2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la Santé, l'Economie et le Tourisme. Le projet de territoire a identifié 5 domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2022 portera ses effets dans le temps. En 2022, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en sera de même en 2023. Le tableau ci-dessous présente le détail des reversesments (attributions de compensation) par commune.

Communes	Revenues de référence 2021 - indiqués dans les états 1288 des communes - validés par le DGFIP						Attributions de compensation définitives au 01/01/2022
	CFE	CAJAE	TAFNB	IFER	TASCOM	At. Compensation CFE	
Arpinoailles	1 627 €	395 €	596 €	8 131 €	1 732 €	8 520 €	
Bessière-le-Frémontais	9 272 €	3 800 €	486 €	1 139 €	7 679 €	23 183 €	
Bouault	20 711 €	3 884 €	179 €	1 139 €	811 €	26 537 €	
Benaise-Archamps	51 308 €	32 844 €	174 €	1 139 €	14 220 €	123 962 €	
La Celle	4 439 €	419 €	82 €	9 224 €	922 €	7 835 €	
Champanne-du-Cher	12 349 €	8 302 €	594 €	4 235 €	2 756 €	50 961 €	
Chousselles	4 016 €	7 106 €	522 €	4 235 €	4 688 €	25 941 €	
Chuzet	1 385 €	12 865 €	186 €	1 588 €	4 688 €	9 938 €	
Chézelles	74 617 €	10 540 €	323 €	4 512 €	1 588 €	57 395 €	
La Gracière	750 €	957 €	159 €	684 €	684 €	2 542 €	
Marais	2 326 €	2 507 €	308 €	1 027 €	1 027 €	6 702 €	
Morillon	7 023 €	4 503 €	588 €	943 €	1 009 €	17 767 €	
Nouailles	55 126 €	6 518 €	599 €	5 774 €	373 €	63 557 €	
Orcais	31 259 €	1 163 €	321 €	5 774 €	700 €	39 198 €	
Ouvail	359 972 €	120 841 €	1 418 €	4 719 €	117 115 €	622 051 €	
Saint-Amand-Montroussel	749 281 €	453 262 €	4 818 €	59 665 €	262 254 €	2 612 889 €	
Saint-Pierre-les-Églises	19 712 €	18 311 €	362 €	963 €	895 €	39 177 €	
<b>Vernis</b>	<b>1 301 €</b>	<b>894 €</b>	<b>12 329 €</b>	<b>96 112 €</b>	<b>323 533 €</b>	<b>9 528 €</b>	
<b>total</b>	<b>1 305 151 €</b>	<b>698 663 €</b>	<b>12 329 €</b>	<b>96 112 €</b>	<b>273 311 €</b>	<b>9 509 577 €</b>	

## 2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

**Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements.** Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L. 1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.

En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

- Bruère-Allichamps enfouissement de l'éclairage public du parking de la Mairie 7 000 €
- La Celle enfouissement de l'éclairage public et restitution de l'éclairage public 50 000 €
- Farges-Allichamps route de la Croix – enfouissement de l'éclairage public 15 000 €
- Marçais point lumineux solaires sur les écarts 10 000 €
- Orval voie d'accès « les Socques » 30 000 €
- Saint-Amand-Montrond rue des deux cèdres – extension éclairage public 1 000 €
- Saint-Amand-Montrond 2<sup>ème</sup> tranche extinction de l'éclairage public 7 000 €
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond 65 000 €
- Travaux de voirie sur les voies communautaires 50 000 €
- Balnéor – travaux d'optimisation 56 558,20 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 522 495,19 € (898 172 € en 2022) permet de couvrir l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2023 à (897 300 € en 2022).

### 3.2 Budgets annexes

#### Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 474 549,14 €  
 La section d'investissement s'équilibre à 158 381,14 €  
 L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 473 149,14 € en provenance du budget principal.

#### Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 208 218,61 €  
 La section d'investissement s'équilibre à 3 396 506,66 €  
 L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

#### Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 402 042,19 €  
 La section d'investissement s'équilibre à 73 299,06 €  
 L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

#### Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 583,95 €  
 La section d'investissement s'équilibre à 796 830,95 €  
 L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 484 878,42 €.

### 4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité  
 Les autorisations de programme (AP) constituent " la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées " en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent

### 3. Montant du budget 2023

#### 3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 310 031 € (7 234 676 € en 2022)

#### En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 442 176,67 € (425 584 € en 2022)

Chapitre 012 Charges de personnel : 747 000 € (755 820 € en 2022)

Chapitre 014 Atténuation de produits (dont AC) : 3 938 396 € (2 681 077 € en 2022)

Le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 87 204 € (le montant est stable par rapport à 2022 et 2021).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 769 363,14 € (1 627 323 € en 2022)

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes :

- CFI : 473 149,14 € (302 998 € en 2022)
- Assainissement : 0 € (0 € en 2022)
- Tourisme : 200 000 € (274 800 € en 2022)
- Zone d'activité : 0 € (0 € en 2022)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 222 900 € (246 700 € en 2022)

#### En recette

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 333 080 € (420 537 € en 2022)

Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 470 943 € (1 211 480 € en 2022)

Chapitre 731 Impositions directes : 4 330 728 € (4 388 640 € en 2022)

Chapitre 74 Dotations et participations (dont part TVA) : 1 720 719 € (584 050 € en 2022)

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 243 861 € (125 561 € en 2022)

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6,5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 3 634 768,87 € (4 099 549 € en 2022)

En dépense, les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Réparation de l'éclairage public 34 960,94 €
- PLUi-H – révision n°1 28 920 €
- PLUi-H – révision n°2 – Charenton 20 000 €
- Tiers lieu compétences 50 000 €
- Photovoltaïque – étude du potentiel 20 000 €
- La Passerelle – équipement/optimisation 18 500 €
- Bâtiment artisanal « l'Atelier » 70 000 €
- Extension, remplacement ou suppression d'éclairage public 55 200 €
- Maison de santé (solde) 250 000 €
- Ballon fluo 59 300 €

s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent " la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement ". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement initiales.

#### 4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France en 2023

##### Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Meilliant (tranche2) - Orval (tranche2) - Saint-Amand-Montrond (tranche2) (59 300 euros)
- Entouffement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (50 000 euros)

##### Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (250 000 euros)
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (65 000 euros)

##### Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (30 000 euros)

##### Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (50 000 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (70 000 euros)

##### Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (505 073 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (1,682 millions)

##### Tourisme

- création d'itinéraires de randonnées (12 200 euros)

#### 5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2022

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

#### 5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 047 095.19 € (1 333 172 € en 2022).

*Pour mémoire en 2021 : 1 088 330 € (3 974 611 € en recettes et 2 886 280 € en dépenses)*

#### 5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 201 795.19 € (contre 435 872 € en 2022, 122 330 € en 2021 et -350 000 € en 2020).

Cela correspond à 10.79 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

### 6. Niveau d'endettement de la collectivité

#### 6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

#### L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain approprié a été identifié pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry. La gestion de l'aire et des terrains seront délégués à un prestataire.

#### Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 500 000 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public est en cours de révision en 2023 concrétisé par une nouvelle mise en concurrence.

#### 6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la capacité de désendettement est de 9 279 445.91 / 1 047 095.19 = **8.9 ans** (contre 10,2 ans en 2022)

## 7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communes de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

### 7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrèverée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

### 7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	1 091 551 €
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	1 260 294 €
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5,47	5 340 119 €	292 550 €

Recette constatée en 2022 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 853 699 €	1 293 284 €
TFNB	9,7	1 208 057 €	117 180 €
CFE	29,95	5 581 344 €	1 674 142 €

## 8. Principaux ratios 2022

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est 18 779 habitants. Le potentiel fiscal par habitant 2022 est de 235,52 € (contre 161,64 € en 2021).

- 8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- 8.2 Ratio 2 – Produit des impositions directes / population
- 8.3 Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population
- 8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population
- 8.5 Ratio 5 – Dette / population
- 8.6 Ratio 6 – DGF / population
- 8.7 Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF
- 8.8 Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant / RRF
- 8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement / RRF
- 8.9 Ratio 11 – Dette / RRF

Ratios Cœur de France	2020	2021	2022
ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	157,99	136,83	349,94
ratio 2 : Produit des impositions directes / population	155,84	163,76	311,06
ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	200,63	222,79	433,18
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	108,94	124,52	101,87
ratio 5 : Dette / population	594,55	541,22	494,14
ratio 6 : DGF / population	7,46	8,18	68,34
ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%
ratio 9 : Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%
ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%
ratio 11 : Dette / RRF	296%	243%	114%

## Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2022. **Le nouveau CIF 2022 est de 0.3895**

Malgré l'effort d'intégration, l'augmentation de la DGF sera limitée à 10% par an.

#### En synthèse pour 2023

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées.

Le taux d'endettement est toujours important, près de deux fois la moyenne nationale. Il faudrait 9 ans à la collectivité pour se désendetter contre 5-6 ans en moyenne nationale pour cette strate.

Le niveau d'imposition est correct. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3<sup>ème</sup> position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708	

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France

En nombre d'habitants

## **Annexe - Loi de finances 2023**

Dispositions concernant l'intercommunalité

### **1. FPIC**

Suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficiaire du FPIC. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la LF pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.

Les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, non renouvelable, à hauteur de 50% de l'attribution perçue l'année précédant la perte d'éligibilité.

### **2. Dotation d'intercommunalité**

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la loi de finances pour 2019 a prévu une « réalimentation » afin de permettre aux intercommunalités ayant des dotations nulles ou inférieures à zéro, d'obtenir à nouveau une dynamique de cette dotation. Le PLF pour 2023 propose que la réalimentation soit financée par prélèvement sur le montant de la dotation d'intercommunalité. Cela aura pour principal effet de réduire le montant de dotation d'intercommunalité à distribuer entre les intercommunalités (baisse de la valeur de point). Cet impact sera toutefois faible. Par ailleurs, l'article 195 de la LF 2023 prévoit qu'aucune minoration ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 : les attributions individuelles au titre de cette dotation n'évolueront donc, à périmètre constant, qu'en fonction de la population. Ainsi, le prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités financera l'intégralité des contraintes de la DGF concernant le coût de l'évolution de la population en 2023. Cette nouvelle mesure ne pèsera pas autant sur le budget des intercommunalités que l'écritement qu'elles ont connu en 2022 sur leur dotation de compensation. À titre d'exemple, en 2022, si la dotation de compensation n'avait financé que le coût de la hausse de la population (34,195 millions d'€), le taux de contribution aurait été de -0,72 % au lieu de -2,19 %.

### **3. Partage de la TA entre commune et intercommunalité**

Le partage de la taxe d'aménagement a connu plusieurs évolutions en 2022. Pour rappel, la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Toutefois, la 2<sup>ème</sup> loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent à leur intercommunalité, à compter de 2022 (année où l'obligation avait été inscrite dans la loi de finances pour 2022) ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

#### **4. DSR des communes nouvelles pour 2023**

Les communes nouvelles créées entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2017 ont bénéficié d'une garantie de DSR sans limitation de durée et qui évoluait selon l'évolution de l'enveloppe nationale de cette dotation. Cette disposition a malheureusement été supprimée et la loi prévoyait que les communes nouvelles qui bénéficiaient de cette garantie de DSR n'en bénéficieraient plus à compter de 2023.

#### **5. Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque**

La 2<sup>de</sup> loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.